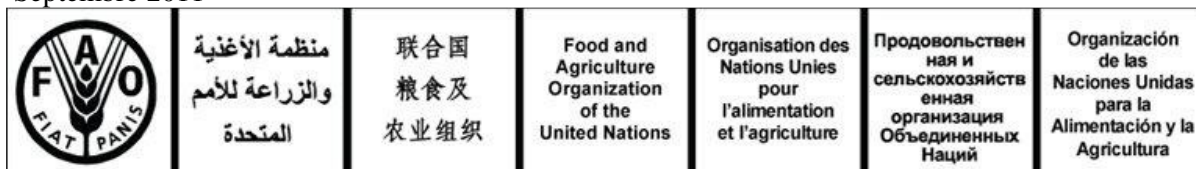


Septembre 2011



COMITÉ DU PROGRAMME

Cent huitième session

Rome, 10-14 octobre 2011

**Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière
de parité hommes-femmes et de développement**

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

M. Robert Moore
Directeur, Bureau de l'Évaluation
(Rapport d'Évaluation)
Tél. (06) 5705-3903

M. Hafez Ghanem
Directeur général adjoint
Département du développement économique et social
(Réponse de la Direction)
Tél. (06) 065705-3566

1. Cette page de couverture soumise pour avis au Comité présente le contexte et les points clés du rapport ci-joint intitulé *Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes et de développement*, et la réponse de la Direction.

Contexte

2. L'Évaluation du rôle et des activités de la FAO liés à la parité et au développement a été menée à bien en 2010 à la demande faite par le Comité du Programme de l'Organisation en octobre 2008. En avril 2010, le Comité a demandé que l'Évaluation soit effectuée parallèlement à une évaluation de la parité au sein de la FAO menée par la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural (ESW) avec l'appui d'UNIFEM (désormais ONU-Femmes). L'Évaluation a confirmé dans une large mesure les conclusions de l'évaluation de la parité et y souscrit pleinement, nonobstant les quelques différences existant entre leurs recommandations respectives.

Points clés du rapport d'Évaluation

3. Dans l'ensemble, l'Évaluation a montré que les réalisations de la FAO relatives à la mise en œuvre des Plans d'action – Parité hommes-femmes et développement sur la période 2002-2009 et l'Objectif stratégique K en 2010 étaient en deçà de ce qui était prévu et escompté. Les considérations

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

de parité ont été négligées dans environ 40 pour cent des projets de la FAO, même quand l'égalité hommes-femmes était importante pour la réalisation des objectifs fixés par le projet. De très nombreux biens collectifs mondiaux de l'Organisation ont également laissé passer l'occasion de traiter les questions de parité, et ce malgré la pertinence de ces questions par rapport aux thèmes abordés.

4. Dans une large mesure, les mécanismes institutionnels pour l'intégration des considérations de parité, qui vont du Comité d'examen des projets et programmes aux coordonnateurs chargés des questions de parité hommes-femmes, n'ont pas joué leur rôle. L'un des facteurs essentiels de cet échec a été identifié par l'Évaluation comme étant le manque d'attention et d'obligation redditionnelle à l'égard de l'intégration des considérations de parité aux plus hauts niveaux de l'Organisation.

5. À la lumière de ces conclusions, l'Évaluation a défini des principes de base que la FAO devrait intégrer et internaliser pour améliorer la pertinence, l'efficacité, la durabilité et l'impact de la plupart de ses travaux sur un plan plus général, car les véritables parties prenantes de l'Organisation sont «les gens», et «l'égalité entre eux» est la voie qui mènera à la sécurité alimentaire pour tous.

6. L'Évaluation a formulé 17 recommandations, dont certaines comportent des mesures multiples. Elles sont classées selon un ordre de priorité et traitent les domaines suivants: un engagement renouvelé envers l'égalité hommes-femmes au plus haut niveau de l'Organisation, avec un mécanisme de responsabilité connexe; le besoin pour la FAO d'une politique en faveur de l'égalité hommes-femmes; un équilibre entre les sexes au sein du personnel; une culture institutionnelle; une structure et des compétences à l'appui de l'intégration des considérations de parité; le rôle et le mandat d'ESW; le renforcement des capacités; les activités de la FAO en matière de VIH/sida; l'amélioration de l'efficacité des projets; les partenariats et alliances; et enfin les questions opérationnelles.

Réponse de la Direction

7. La Direction se félicite de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes et de développement, et retient notamment que l'intégration des considérations de parité doit incomber à toutes les équipes stratégiques, unités, divisions et départements du Siège et des bureaux décentralisés de l'Organisation.

8. La Direction accepte pleinement 16 des 17 recommandations et propose, dans le cadre des ajustements apportés au Programme de travail et budget 2012-2013, de rétablir les ressources liées aux questions de parité dans tous les bureaux régionaux et d'affecter des fonds supplémentaires à ESW pour appuyer les activités d'intégration des considérations de parité avec les membres, les partenaires et le personnel de la FAO, ainsi que les fonctionnaires régionaux chargés des questions de parité.

9. La Direction convient que les objectifs de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité ne peuvent être réalisés qu'en créant une culture qui favorise l'égalité hommes-femmes. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités du personnel de l'Organisation en matière de parité à tous les niveaux. En outre, les initiatives liées au changement culturel, soutenues par le PAI, mettront davantage l'accent sur la promotion de l'égalité entre les sexes.

10. La Direction rejette la Recommandation 13 sur l'engagement renouvelé de travailler sur l'épidémie de VIH/sida. L'Organisation a fourni une réponse stratégique en la matière, reconnaissant très tôt les répercussions du VIH/sida sur le secteur agricole et le prenant en compte dans son programme de développement. Toutefois, la FAO a conscience qu'à ce stade de l'évolution de l'épidémie, les activités de prévention et d'atténuation peuvent être gérées de façon plus efficace par d'autres organismes du système des Nations Unies disposant de meilleures ressources comme l'OMS, l'ONUSIDA et le FNUAP.

Orientations demandées

11. Le Comité du Programme souhaitera éventuellement formuler des avis et des conseils concernant les points clés du rapport d'Évaluation, la réponse faite aux recommandations et les mesures de suivi proposées par la Direction.